

REGLEMENT JEU CONCOURS « LA VITRINE GAGNANTE »

1. Organisateur

Le présent jeu « La Vitrine Gagnante » est organisé par la Ville de Chambéry désignée comme organisatrice en partenariat avec l'association de commerçants « Chambéry en ville) du 28 novembre au 19 décembre 2025 (local situé place Brigade de Savoie, anciennement Routin).

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner les lots présents dans la vitrine gagnante, hormis l'ensemble des décors.

3. Conditions et modalités de participation :

La participation au présent jeu est ouverte à toute personne majeure, dans la limite d'une participation par foyer.

4. Participation :

Toute personne majeure pourra participer au jeu de la vitrine gagnante via le site internet de la Ville de Chambéry : www.chambery.fr/vitrine-gagnante

5. Frais de participation

La participation au présent jeu n'engendre aucun frais de participation.

6. Désignation du gagnant

Le jeu se déroulera jusqu'au vendredi 19 décembre 2025 midi. Le ou la gagnante sera avertie par mail ou par téléphone, la totalité des lots mis en jeu seront remis le vendredi 19/12/2025 à 17h30 place Brigade de Savoie 73000 Chambéry, par Monsieur Thierry REPENTIN - Maire de Chambéry, Madame Raphaële MOURIC – Adjointe au Maire.

En cas de résultats Ex aequo, un tirage au sort sera effectué pour départager le / la gagnante.

7. Données personnelles

Conformément à la loi informatique et libertés (loi 78-17 de 1978, modifiée) et au Règlement général sur la protection des données (RGPD 2016/679), vous disposez de droits sur les données que vous nous confiez.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et exercer vos droits, veuillez consulter la Charte de protection des données dans les mentions légales du site.